



Communiqué

Partenariat association des experts-comptables du Gers

PARTENARIAT CCI DU GERS / ASSOCIATION DES EXPERTS-COMPTABLES : EVALUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES

Anticiper et accompagner la transmission /reprise d'entreprise est un des enjeux majeurs du mandat 2022-2026 des élus de la CCI pour assurer le maintien du tissu économique de notre département.

Notre ambition est de jouer collectif en travaillant avec tous les partenaires locaux qui agissent pour faciliter la transmission/reprise. Nous venons donc de signer un partenariat avec les experts-comptables du Gers, afin d'étoffer notre offre à destination des futurs cédants en leur proposant une prestation spécifique à l'évaluation d'entreprise (de son fonds de commerce et/ou de ses parts sociales).

Qui de mieux placés que les Experts-Comptables pour cette mission ? Via leur association départementale, un expert-comptable indépendant sera ainsi désigné pour permettre aux chefs d'entreprises de bénéficier d'une évaluation financière personnalisée et parfaitement confidentielle. Ils disposeront ainsi d'un chiffrage clair et détaillé en vue de leur négociation future. Pour plus d'information, pour connaître le détail et les modalités fonctionnelles et tarifaires de cette prestation, contacter David MARTINELLI - d.martinelli@gers.cci.fr

Patrice LABORDE et Clément JOLY, co-présidents de l'Association des Experts-Comptables du Gers :

« Pour nous ce partenariat entre deux acteurs incontournables de l'économie locale, permet de fédérer et coordonner les actions publiques/privées. En s'appuyant sur l'Association, il permet aussi et surtout de développer la marque « Expert-Comptable » et de valoriser la profession, en mettant en avant le métier et non un cabinet en particulier. La neutralité sera ainsi préservée... »

« Par ailleurs, il nous semblait logique et cohérent que la CCI du Gers nous sollicite afin de s'appuyer sur les compétences et la légitimité des Experts-Comptables, en tant que professionnel du « chiffre ». De fait, les entrepreneurs obtiendront une valeur potentielle de leur affaire avant de la confronter aux lois du marché de la transmission. Ils auront une idée claire de ce que peut représenter la valeur de leur entreprise, parfois issue d'une vie de travail. Enfin, au-delà du prix et de la base de négociation qui en découle, ces évaluations permettront aussi d'analyser les points forts et les points faibles à travailler dans une perspective de transmission à moyen terme ».

Contact presse : David MARTINELLI T. 05 62 61 62 18. d.martinelli@gers.cci.fr

Place Jean David - B.P. 10181 - 32004 Auch Cedex France - Tél. (33)05 62 61 62 61 - ccigers@gers.cci.fr

SOLUCCIO

Création-Reprise-Transmission

Accompagner le porteur de projet dans un parcours personnalisé de création ou de reprise de son entreprise, et lui permettre de construire un projet solide.

Proposer au cédant un parcours inscrit dans la durée, pour aboutir à une cession profitable et garantissant la pérennité de l'entreprise.

- ✓ **Atelier « prêt à vous lancer »**
- ✓ **Atelier « Construisez un projet convaincant »**
- ✓ **Atelier « Pitcher son projet »**
- ✓ **Formation 5 jours pour entreprendre**
- ✓ **Accompagnement individualisé du porteur de projet**
- ✓ **Suivi de la jeune entreprise**
- ✓ **Diagnostic transmission et dossier de présentation**
- ✓ **Evaluation financière de l'entreprise à céder**
- ✓ **Diffusion de l'offre de cession**
- ✓ **Mise en relation cédant-repreneur**
- ✓ **Formalités d'entreprises**

CONTACT

Laurence ALMENDROS – l.almendros@gers.cci.fr – 05 62 61 62 54

David MARTINELLI – d.martinelli@gers.cci.fr – 05 62 61 62 18

Malorie DA DALT – m.dadalt@gers.cci.fr – 05 62 61 62 60